

mesures dans le domaine du désarmement, l'utilité d'un accord de ce genre dépendrait de l'application de mesures de vérification effectives, ce qui devrait comprendre ici l'acceptation de garanties intégrales ou globales régies par l'Agence internationale de l'énergie atomique ou l'adoption d'un système équivalent.

L'objectif, selon nous, devrait être l'élaboration par le Comité du désarmement d'un traité multilatéral, auquel pourraient adhérer les pays dotés ou non de l'arme nucléaire, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou de tout autre dispositif explosif nucléaire, ainsi que le détournement à des fins de production d'armes nucléaires ou de tout autre dispositif explosif nucléaire, de toute matière fissile produite dans le cadre de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cette mesure permettrait de focaliser en un seul et même instrument les dimensions verticales et horizontales de la prolifération des armes nucléaires. Toutefois, avant d'engager à fond les négociations au stade multilatéral, il serait utile que les deux grandes puissances nucléaires et les autres États nucléaires désireux de participer au processus, se penchent sur les aspects relatifs à l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement et notamment sur les problèmes de vérification qui s'appliqueraient tout particulièrement aux États nucléaires. Les modalités de vérification, renforcées par des garanties intégrales, assureraient que toutes les parties à ce traité assumeraient essentiellement les mêmes obligations que celles acceptées par les États non nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération.

Le Canada estime donc qu'étant donné notamment l'intérêt nouveau que l'Assemblée porte à ce sujet, il conviendrait que le Comité du désarmement entreprenne sous peu l'examen de cette question.

Études

Jusqu'ici, mes observations ont porté surtout sur des négociations qui se tiennent déjà ou qui pourraient se tenir au sujet d'accords de contrôle des armes nucléaires. Lorsque j'ai abordé la question de l'interdiction complète des essais et celle de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement, j'ai évoqué la "stratégie de l'asphyxie" que le premier ministre de mon pays a exposée à l'occasion de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Comme il l'a dit, les deux autres éléments de cette stratégie seraient constitués d'accords destinés à mettre un terme aux essais en vol de tous les nouveaux vecteurs stratégiques, et à limiter puis à progressivement réduire les dépenses militaires consacrées à tous les nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques, lesquels seraient assujettis aux méthodes de vérification appropriées. Ces quatre éléments gardent leur importance et ils ne devraient pas être écartés. Même si, à l'heure actuelle, il peut être prématuré de prendre des mesures concrètes pour mettre en oeuvre toute la stratégie, ces éléments peuvent et devraient être étudiés soit isolément, soit dans le cadre d'une démarche concertée. La session extraordinaire a déjà commencé une étude sensiblement analogue sur le désarmement et la sécurité internationale. Nous espérons vivement pouvoir disposer des recommandations du Conseil consultatif du Secrétaire général au sujet d'un programme d'études des Nations Unies. Nous sommes portés à croire qu'une partie de ce programme pourrait comprendre la proposition constructive de la Suède en faveur d'une étude des systèmes d'armes nucléaires, laquelle donnerait une occasion supplémentaire d'examiner le genre de démarche que le Canada propose et que je viens d'évoquer.